

HE pour « Hautes Écoles » pourrait-il aussi signifier « Humanisme Élémentaire » ?

Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance de la situation de M. Florian Gerster. Il partage les doutes et questions portés par l'intervention parlementaire, même s'il ne souhaite pas s'associer aux adjectifs utilisés par celui-ci pour qualifier la décision de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Le Service de la formation postobligatoire a pris contact avant Noël avec M. Gerster pour connaître sa situation et ses attentes vis-à-vis des autorités cantonales. Il est apparu qu'il était aujourd'hui trop tard pour « sauver » le deuxième semestre de l'étudiant. Celui-ci souhaite néanmoins que son cas puisse bénéficier aux autres personnes concernées à l'avenir.

Perdre une année d'étude à cause d'un accident, d'une maladie passagère ou d'un deuil constitue un gaspillage de temps et d'argent pour les parents comme pour le canton contributeur. Au niveau de la formation professionnelle comme pour le secondaire II général, des sessions de rattrapage ont lieu dès que possible, et cela dans la plupart des cantons suisses. On peut légitimement considérer que les hautes écoles pourraient procéder de la même manière.

Avant toute intervention, il faut cependant se poser la question de la compétence et de la légitimité pour intervenir dans les modalités d'organisation des examens. L'EPFL relève de la compétence de la Confédération et les cantons n'ont pas qualité à intervenir dans sa gestion. Par ailleurs, si le secondaire II dépend de l'autorité cantonale, les Hautes écoles – y compris celles qui relèvent des cantons - disposent d'une large autonomie que leur garantit la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE) et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles du 30 septembre 2011. Celles-ci disposent d'une large marge de manœuvre en matière de formation et d'évaluation.

Il convient donc d'admettre que le Gouvernement jurassien ne peut exiger que les Hautes écoles modifient leur système d'examens. Il est en revanche possible que la question soit thématifiée au sein de Swissuniversities, institution qui regroupe l'ensemble des Hautes écoles de Suisse. Le Service de la formation postobligatoire a dès lors été chargé de proposer qu'une discussion soit ouverte. Un courrier a été envoyé début février.

Selon les suites qui seront données à cette demande, le représentant jurassien à la Conférence suisse des hautes écoles, le Ministre de la formation, de la culture et des sports, pourra interpellier cet organe pour proposer que des réflexions aient lieu quant aux coûts des examens de rattrapage en comparaison des coûts induits par les redoublements.

Enfin, le Gouvernement jurassien suggère que la question soit également portée par les associations d'étudiant-e-s, qui disposent d'un siège au Conseil des Hautes écoles (CHE). Le droit de participation garanti par la LEHE permettrait certainement à l'Union des étudiants suisses (UNES) de mettre la question à l'ordre du jour de cet organe.

Dans la mesure de ses compétences et de ses connaissances, le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante :

1.Est-ce que le Gouvernement jurassien partage le désarroi unanimement exprimé vis-à-vis de cette décision ?

Le Gouvernement regrette bien évidemment le traitement de cette situation et les décisions prises.

2. Est-ce que le Gouvernement jurassien va intervenir, avant Noël si possible, auprès des responsables de l'EPFL pour leur demander d'être un rien plus humain.es dans leurs décisions ?

Après avoir pris contact avec la personne concernée, il est apparu qu'aucune urgence ne justifiait une intervention avant Noël, mais qu'au contraire, il importait de prendre le temps de définir quels organes pouvaient être contactés pour obtenir l'ouverture de discussions au sein des institutions compétentes.

3. S'il va intervenir plus globalement auprès des Hautes Écoles réunies au sein de Swissuniversities » pour s'assurer que les règlements internes à ces institutions ne sont pas totalement dépourvus d'humanisme ?

Le Service de la formation postobligatoire s'est effectivement adressé au secrétariat général de swisuniversities pour connaître sa position et demander d'ouvrir une discussion sur ce sujet.

Delémont, le 8 février 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

